

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN**

COMMUNE D'OSTHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mars 2017

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Présents : 15

Procurations : 2

FORSTER Jean-Charles donne procuration à Franck JOLLY

LAEMMER Jean-François donne procuration à Christian KRETZ

Secrétaire de séance : Angèle MULLER

Auditeur : 0

1. Approbation du procès-verbal du 02 mars 2017

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque concernant le procès-verbal du 02 mars 2017.

2. Affectation du résultat 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 82.275,62

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 :82.275,62

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 13.194,64

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 309.650,74

A l'unanimité.

Arrivée de Madame MALEVERGNE 21h10

3. Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts ;

VU le Budget Primitif 2017 voté le 23 mars 2017 ;

APRES en avoir délibéré par 11 voix « POUR », 3 voix CONTRE (HENRY Michel, SIGWALT Véronique, RINN Fernande) 1 ABSTENTION (MALEVERGNE Anne)

décide

1. D'augmenter de 2 % les taux communaux,

2. de fixer comme suit les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017 :

Taxe d'Habitation	11,61 %,
Taxe Foncière Bâti	5,37 %
Taxe Foncière Non Bâti	34,09%

4. Vote du budget primitif 2017

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2017 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil, est présenté et commenté par Monsieur le maire, chapitre par chapitre.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le maire sur les prévisions de dépenses et de recettes de l'année 2017,

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le maire, et avis favorable de la commission des finances,

VOTE le budget primitif 2017 tel qu'il est présenté et qui est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **855.061,74 euros**

Dont un prélèvement de 410.586,74 euros de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de : **754.951,38 euros**

A l'unanimité.

5. Création d'un poste d'adjoint technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

La création d'un emploi permanent de d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2017.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

6. Divers

A. Prémptions

La commune renonce à son droit de préemption sur les biens suivants :

- Section E Parcelle 36 sis 36 Impasse de la Forge
- Section 3 Parcelles 310/69-311/69 sis rue de Gerstheim
- Section E parcelle 174 sis 7 rue Etroite

B. Sivu du Centre Alsace

Monsieur Christian KRETZ, adjoint chargé de la forêt, informe l'Assemblée que le SIVU n'emploi plus que 5 bûcherons, un des bûcherons ayant été licencié pour cause médicale. Malgré cela, il manque 300 heures pour assurer le plein emploi en 2017.

C. Radar pédagogique

Une étude a été faite sur la vitesse des véhicules rue des Pierres et rue d'Erstein :

- Côté entrée de Matzenheim : la moyenne est de 40km/h
- Côté Erstein : 80km/h.

D. 2^e tranche du lotissement

Le permis d'aménagé a été déposé par le lotisseur. Les premières constructions devraient démarrer d'ici une année.

Fin de la séance : 23h00